

NOUVELLES FORMES D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES

Synthèse de la matinale n°2 du 20/09/2016

Intervenants

Ouverture par **Jean-Claude MAILLY**, secrétaire général de FO

Jacques FREYSSINET, économiste, professeur émérite à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Christophe RAMAUX, économiste, Centre d'économie de la Sorbonne-Université Paris I.

Emmanuel DOCKES, professeur de droit privé, université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense.

Conclusion de **Pascal PAVAGEAU**, secrétaire confédéral de FO



Christophe RAMAUX

L'évolution des formes d'emploi

Christophe RAMAUX estime qu'aujourd'hui, on a la mode de l'économie collaborative et que, dans les effets de mode, il y a toujours une part de réel qu'il ne faut donc pas renvoyer d'un revers de main, mais qu'en même temps, il ne faut pas hypertrophier ces évolutions.

Il rappelle ensuite les deux approches économiques de l'emploi, du travail, de l'entreprise.

Celle qui domine, l'approche libérale, est fondée sur l'idée que l'on peut réduire l'ensemble des relations économiques à une somme de relations d'échanges, l'emploi dépendant avant tout du fonctionnement du marché du travail.

L'optique sociale libérale néokeynésienne complémentaire considère qu'il faut baisser le coût du travail, avec des mesures d'intervention publique (d'aide à l'emploi, d'impôt négatif...).

L'approche keynésienne, celle dans laquelle s'inscrit C. RAMAUX, soutient que l'emploi dépend d'abord de la croissance et donc de la demande globale, et que la question centrale est celle du contexte macro-économique et des politiques économiques mises en œuvre, non du marché du travail. Pour lui, la précarité apparaît comme étant essentiellement un surguide du chômage et la question centrale est donc celle de l'emploi.

Concernant l'évolution des formes d'emploi, on note une très forte stabilisation du CDI (76% de l'emploi total depuis 1982) et un déclin historique du travail

indépendant jusqu'au début des années 2000 : de 50% de l'emploi total en 1945 à près de 20% en 1982 avec stabilisation autour de 11/12% depuis le début des années 2000. Cette stabilisation masque de véritables transformations : la poursuite du déclin des formes traditionnelles de travail indépendant (travail agricole, artisans, commerçants) et émergence de nouvelles formes de travail indépendant (autoentrepreneurs typiquement).

On observe également un développement des emplois temporaires et une érosion du CDI chez les jeunes, pour lesquels cet emploi atypique demeure toutefois la formule typique d'insertion dans un emploi typique, même si la durée de l'insertion s'est allongée.

Globalement, la durée du lien d'emploi, contrairement au discours qui était porté sur l'entreprise liquide, sur la flexisécurité, n'a pas baissé dans les pays de l'OCDE.

L'ancienneté moyenne dans l'emploi a même sensiblement augmenté entre 1982 (aux alentours de 9,5 ans) et aujourd'hui (11 ans). Quelques précisions sont apportées sur ce point : l'ancienneté moyenne telle qu'elle est mesurée au moment de l'enquête (« depuis combien de temps êtes-vous dans l'entreprise ? ») est par définition plus faible que l'ancienneté finale, par définition plus grande. Par ailleurs, l'ancienneté dans l'emploi a tendance à augmenter quand la conjoncture se dégrade, parce que les entreprises se débarrassent, dans un premier temps, des emplois temporaires (CDD, intérim).

Du point de vue de l'évolution des formes de la mobilité sur longue période le changement provient du fait que les mobilités volontaires sous forme de démission (majoritaires dès lors que l'on se rapproche du plein emploi) se sont contractées, avec le chômage

de masse, et ont été remplacées par des mobilités contraintes (licenciements et surtout emplois précaires).

Globalement, ces constats accréditent l'idée, pour C. RAMAUX, que la question centrale est celle de la dimension macroéconomique et du chômage et non celle d'abord de l'instabilité de l'emploi. Quand le chômage se réduit durablement on observe une contraction de la précarité. La période de 1997 à 2001 en France est particulièrement éclairante ici : deux millions d'emplois ont été créés (autant que durant toutes les Trente Glorieuses). Dans un premier temps, la précarité a augmenté (les entreprises recrutent d'abord sous forme d'emplois temporaires). Mais entre mars 2000 et mars 2001, 600 000 emplois ont été créés et tous en CDI (et à temps plein).

Cela étant, dire qu'il convient de changer de politique économique pour réduire chômage et précarité ne peut pas être une réponse immédiate satisfaisante pour les chômeurs et les précaires. Il importe aussi pour eux de dire quel statut, quels droits, la société leur accorde-t-elle. La problématique du type « sécurité sociale professionnelle » a évidemment du sens ici. Mais gare à ne pas avec elle accréditer l'idée que la précarité des emplois serait une fatalité.

L'économiste termine sur la frontière entre indépendants et salariés qui, historiquement au début du XX^e siècle, a soulevé le débat du critère à prendre en compte : le critère de soumission réelle ou de soumission formelle ?

Pour en conclure qu'il faut garder le critère de subordination réelle qui existe y compris pour les Ubérisés, tout en ayant l'impression qu'on pourrait reprendre le critère de soumission formelle, c'est-à-dire le fait de ne pas avoir de droit sur le produit de son travail, de ne pas disposer du produit de son travail ou très peu, pour réinscrire des gens dans le salariat. ■